

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE  
MRC DES CHENAUX**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
18 DÉCEMBRE 2014**

À une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité, tenue à la salle municipale située au 300 rue principale Saint-Narcisse, le jeudi 18 décembre 2014 à 19h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h00 et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 1848 du présent procès-verbal.

**CORRESPONDANCE**

- De mesdames Sylvie Dessureault, Lise Boulet, Denise Béchard et Jocelyne Saucier nous remerciant d'avoir adopté une résolution pour demander au gouvernement du Québec de faire une démarche sérieuse concernant les compteurs intelligents de Hydro-Québec. De plus, elles réitèrent la demande de ne pas faire installer de compteur intelligent dans 5 bâtiments appartenant à la municipalité soit : l'école, le bureau et garage municipal, la salle municipale, le centre communautaire et la bibliothèque.
- De monsieur Jacques Dubreuil et l'équipe du Noël du Pauvre nous remerciant pour notre don qui a permis d'amasser un montant de 4 380\$ et ainsi porter assistance à 35 foyers.
- De monsieur Sébastien Doire, directeur régional de la direction de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec, nous félicitant pour la réalisation de notre Plan de sécurité civile en cas de sinistre majeur sur notre territoire.
- De monsieur Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield, invitant notre municipalité à s'inscrire à la 10<sup>ième</sup> édition de la Fête des Voisins qui aura lieu le 6 juin prochain.

**(INFORMATION)**

## **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

### **Régie des alcools, des courses et des jeux, demande d'un permis d'alcool pour la cabane à sucre chez MA-MI**

La Régie des alcools, des courses et des jeux doit aviser les municipalités concernées des demandes que la Régie a reçues et la municipalité 30 jours pour s'opposer.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans dossier de monsieur Laurent Baril**

La CPTAQ stipule que si les énoncés de la demande reflètent bien la situation, la Commission, après pondération de l'ensemble des critères, considère que cette demande devrait être refusée.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de monsieur Carl Montminy concernant les lots P-341 et P-342**

Dans le dossier de monsieur Carl Montminy, demeurant au 571, 3<sup>ième</sup> rang à Saint-Narcisse, la Commission avise qu'un mauvais formulaire a été utilisé et que des informations supplémentaires sont demandées. Aussi pour l'année en cours, les demandes déposées totalisent plus de 1000 hectares. La demande ayant été produite Kaizen Inspection Ltd., propriété de Carl Montminy, la commission considère cette demande comme provenant d'un non-résident du Québec, ce qui est erroné. Monsieur Montminy devra donc produire des preuves comme étant résident du Québec à la Commission.

### **Dossier de mise aux normes de l'eau potable, rapport d'intervention de la Commission de la Santé et Sécurité au Travail (CSST)**

Le 27 novembre dernier, monsieur Sébastien Tardif, inspecteur de la CSST a fait une visite à notre chantier de mise aux normes de l'eau potable. Lors de cette visite monsieur Fisette de la compagnie FILTRUM se trouve dans la nacelle sans harnais de sécurité et sans casque. Monsieur Fisette se conforme immédiatement. De plus, les inégalités des pattes d'échafaudages de la compagnie Richard Champagne sont comblées par des morceaux de bois, mais aucun travailleur n'utilise les échafauds. Aussi, l'échelle pour descendre au sous-sol du bâtiment n'est pas conforme. Suite à la visite du 27 novembre, le 2 décembre dernier monsieur Tardif, inspecteur de la CSST a fait une visite pour s'assurer que les correctifs avaient été apportés. Des vérins à vis ont été installés aux échafauds et l'échelle est conforme. Aucun avis de correctif n'est émis.

### **La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), accusé réception à un avis de réclamation**

Le 27 novembre 2014, madame Louise Pleau est tombée dans les escaliers menant au sous-sol du bureau municipal en allant faire l'emballage des cadeaux de Noël pour le Noël des Enfants. Madame Pleau était bénévole pour effectuer cette tâche et est présentement en convalescence. Un dossier a été ouvert auprès de notre assureur.

(MRC DES CHENAUX)

## **MRC des Chenaux, modification du schéma d'aménagement et de développement révisé**

Monsieur Pierre Saint-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux nous informe que la municipalité de Saint-Stanislas devra modifier son règlement de zonage pour permettre une dérogation en zone inondable, relative à l'aménagement d'un parc de planches à roulettes sur le lot P-484. Aussi, la municipalité de Batiscan devra modifier son règlement de zonage pour permettre une dérogation en zone inondable, relative à la construction d'un pavillon sur le lot 4 503 752. De plus, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade devra modifier son règlement de zonage pour permettre une dérogation en zone inondable, relative à l'aménagement d'une virée sur les lots 4 175 074 et 4 176 416.

### **Examen de l'état du rôle d'évaluation dont l'équilibrage est obligatoire**

Conformément aux « Normes de pratiques de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec », la firme d'évaluation André Bournival, évaluateurs agréés, a procédé à l'examen objectif de notre rôle d'évaluation destiné à entrer en vigueur pour le prochain cycle triennal (2016-2017-2018) dont l'équilibrage est obligatoire.

### **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Aucune question.

2014-12-29

#### **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de décembre 2014 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-30

#### **Mise à jour du rôle d'évaluation et des rôles de perception, écriture comptable**

**ATTENDU** la réception de certificats modifiant la valeur imposable du rôle d'évaluation 2014 qui passe de 130 790 800\$ à 130 866 800\$, lesquels seront traités sous la cote mise à jour « C » de 2014;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de corriger les rôles de perception pour enregistrer les modifications décrétées avec la présente mise à jour ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil municipal homologue la mise à jour de la valeur imposable du rôle d'évaluation, laquelle sera traitée sous la cote mise à jour « C » de 2014; (**QUE**)

**QUE** le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables.

**QUE** le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de madame Vicky Rivard, situé au 531, 3<sup>iem</sup> rang à Saint-Narcisse, ajouter 2 licences de chiens au dossier de madame Fannie Lépine, situé au 90, rang Saint-Félix à Saint-Narcisse, ajouter une licence de chien au dossier de madame Mélissa Bronsard, situé au 470 appartement 3, rue Principale à Saint-Narcisse et ajouter une licence de chien au dossier de madame Julie Massy, situé au 659, 3<sup>iem</sup> rang à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-31

**Comité Consultatif d'Urbanisme, nomination des membres**

**ATTENDU** l'adoption du règlement numéro 2006-06-399 relatif aux dérogations mineures en matière de zonage et de lotissement ;

**ATTENDU** que la municipalité a adopté un règlement relatif à la création d'un Comité Consultatif d'Urbanisme, lequel est entré en vigueur le 31 décembre 1981;

**ATTENDU** que la réglementation stipule que le Comité Consultatif d'Urbanisme est formé de 5 membres permanents nommés par le Conseil, dont 2 membres du Conseil municipal et 3 membres choisis parmi les contribuables résidents dans la municipalité;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le Conseil nomme madame Linda MacCulloch et monsieur René Pinard comme membres du Conseil municipal pour le représenter au sein dudit Comité ;

**QUE** le Conseil nomme également monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité, comme membre adjoint au Comité Consultatif d'Urbanisme ;

**QUE** le Conseil, conformément à l'article 2.1 du règlement numéro 2008-10-429 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement sur le Comité Consultatif d'Urbanisme et abrogation des règlements antérieurs, nomme les membres aux sièges suivants et en fixe la date de fin de leur mandat comme suit :

Siège # 1 :	Monsieur René Pronovost,	membre permanent, 31 déc. 2015
Siège # 2 :	Monsieur Roger Brouillette,	membre permanent, 31 déc. 2015
Siège # 3 :	Monsieur Roland Gervais,	membre permanent, 31 déc. 2015
Siège # 4 :	Monsieur René Pinard,	membre permanent, 31 déc. 2015
Siège # 5 :	Madame Linda MacCulloch,	membre permanent, 31 déc. 2015
---	Monsieur Stéphane Bourassa,	membre adjoint 31 déc. 2015

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-32

**Reconduction du mandat de monsieur Jean-Yves Rousseau pour l'entretien ménager de nos immeubles municipaux**

**ATTENDU** que Monsieur Jean-Yves Rousseau, entrepreneur en conciergerie, a manifesté son intérêt pour poursuivre son travail de conciergerie des édifices municipaux;

(ATTENDU)

**ATTENDU** l'entretien et le déneigement supplémentaire requis pour la location de locaux à l'école Notre-Dame;

**ATTENDU** les négociations intervenues entre Monsieur Rousseau et Stéphane Bourassa, directeur général, pour le renouvellement de son contrat, lequel couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse accepte de reconduire le contrat de monsieur Jean-Yves Rousseau pour la conciergerie des édifices municipaux, conformément au cahier de la description des tâches consignées au dossier de la conciergerie et signé par les parties;

**QUE** le contrat de conciergerie est octroyé au montant de 21 556,20\$ par année soit, aucune augmentation par rapport au contrat de l'année 2014, taxes en sus, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015;

**QUE** le Conseil mandate le Maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat d'exécution des travaux de conciergerie avec monsieur Jean-Yves Rousseau.

Adoptée à l'unanimité.

**Période de questions**

- Madame Jocelyne Saucier, stipule que la compagnie chargée de ramasser les bacs de récupération a oublié à deux reprises le ramassage de leur rue.

2014-12-33

**Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 19h40.

Adoptée à l'unanimité.

---

Guy Veillette, maire

---

Stéphane Bourassa,  
Directeur général